



Flash Défense des Retraités N°10 - Octobre 2020

Chers (es) collègues adhérents et sympathisants à notre noble association.

C'est la rentrée, nous reprenons la diffusion des travaux de notre commission, de nos interventions à différents niveaux, de nos pistes de réflexion. Tel est le but principal de notre « **Flash Défense des Retraités** ».

Nous espérons par ce support numérique rendre plus lisible nos actions et aussi vous informer plus fréquemment.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre implication et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association :

**S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER**

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Actualité	L'ÉPIDÉMIE est toujours là	<p>En cette rentrée, le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la COVID 19. Adoptez les bons réflexes avec le port du masque, la distanciation, le lavage des mains pour protéger les autres et nous- mêmes de la contamination. Faisons preuve de solidarité par une veille téléphonique active Cf. ANRINFO 20-16</p> <p style="text-align: center;">Covid-19 : restons prudents 9 personnes sur 10 qui décèdent ont plus de 65 ans</p>
Dépendance Autonomie	5ème branche de Sécurité sociale. Dénommée « Autonomie »  Rapport Vachey	<p>Au lendemain du confinement, tirant les enseignements de la crise sanitaire en cours, Olivier VERAN et Sophie CLUZEL ont désigné Laurent VACHEY pour travailler à la structuration d'une 5ème branche de Sécurité sociale. Ce rapport, rendu le 15 septembre dernier, contient de nombreuses propositions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Gouvernance nationale assumée par la CNSA (<i>Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</i>) soutenue par des caisses locales de l'autonomie.</li> <li>- Une structuration financière assurant l'effectivité des dépenses. Il est proposé d'intégrer le budget de cette branche au PLFSS (<i>Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale</i>).</li> <li>- Des propositions de financement extrêmement larges. <i>Le rapport fait des propositions qui concernent les entreprises, les actifs, les retraités.</i></li> </ul> <p>Les retraités étant ciblés majoritairement, l'ANR alerte sur le fait que si ces propositions étaient intégralement mises en œuvre, nous verrions le pouvoir d'achat des personnes âgées baisser significativement et de manière brutale : inacceptable pour nous.</p>
Fiscalité	Les retraités n'auront pas à rembourser l'erreur sur leur CSG	<p>Le gouvernement a annoncé qu'il ne demandera pas à quelque 206 000 retraités de rembourser une erreur de CSG (<i>Contribution Sociale Généralisée</i>) en leur faveur. Cet été, la CNAV (<i>Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse</i>) avait adressé un courrier aux personnes concernées par ces erreurs, leur demandant un remboursement.</p>

<p><b>Impôts et fiscalité</b></p>	<p><b>Vos réductions et crédits d'impôt</b></p>	<p>Vous employez une aide à domicile ? Bénéficiez d'un service à la personne ? Les dépenses engagées vous donnent droit à des réductions ou à des crédits d'impôt sur le revenu.</p> <p>Pour alléger votre budget et vous éviter d'attendre l'été 2021 pour en bénéficier, une avance de 60 % de vos réductions ou crédits d'impôt récurrents vous sera versée en janvier prochain, sur la base des dernières informations connues de l'administration fiscale (déclaration de vos revenus de 2019 au printemps 2020).</p> <p>Si vos dépenses ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt ont diminué en 2020 par rapport à 2019, vous pouvez dès à présent réduire cette avance* (ou même y renoncer complètement si vous n'avez plus du tout ce type de dépenses) en vous rendant dans votre espace particulier sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », menu « Gérer vos avances de réductions et crédits d'impôt ». Vous avez jusqu'au 10 décembre pour modifier l'avance de janvier 2021 et, ainsi, éviter d'avoir à rembourser un éventuel trop-perçu l'été prochain.</p>
<p><b>Activité Commission N°3</b> <i>Défense de tous les retraités</i></p>	<p>Rencontre avec Caroline JANVIER, rapporteur thématique du PLSS2021 sur les volets Autonomie et Médico-social le 18/09/2020</p> <p>Réunions</p>	<p>Sujets abordés par Félix VEZIER et François REISSER : la représentativité des organisations de retraités d'une part et le projet de création de la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale, consacrée à l'autonomie.</p> <p>La représentativité des retraités : Les retraités représentent près du quart de la population il est inadmissible qu'ils ne participent pas à la gouvernance des instances s'occupant d'affaires qui les concernent au premier chef : gouvernance du système de retraites, certes, mais nous aurons la même exigence, s'agissant de la 5<sup>ème</sup> branche consacrée à l'autonomie.</p> <p><i>Sur ce sujet de la représentativité, notre interlocutrice a paru sensible à nos arguments.</i></p> <p>La mise en place de la 5<sup>ème</sup> branche : Nous avons rappelé tout d'abord que la création de cette branche consacrée à l'autonomie correspond à l'une de nos constantes revendications et cette mise en place est pour nous une satisfaction.</p> <p>Le problème de l'autonomie ne concerne pas que les retraités et personnes âgées, la perte d'autonomie « petite ou grande » n'est pas, et de loin, seulement un problème d'âge.</p> <p>A l'issue de ce débat animé, nous avons rappelé que les retraités devaient être considérés comme des citoyens comme les autres, que leur pouvoir d'achat avait été déjà bien érodé ces dernières années, qu'ils ne refusaient pas un effort collectif mais à condition que tout le monde, actif ou non, toutes les ressources participent au même niveau à cet effort, en toute équité.</p> <p><i>Les conséquences de l'épidémie de CORONAVIRUS se font sentir : Annulation des réunions, des AG, des voyages, des activités etc. Mais la commission 3 continue son travail de veille et de défense. Ses membres sont en relation suivie par courriel et par téléphone.</i></p>
<p><b>Commission défense</b></p>	<p><b>Dernières INFOS</b></p>	<p>La revalorisation des pensions et retraites de base devrait être de 0,4% au 1er janvier 2021 et cela POUR TOUS</p> <p>Le 1er octobre Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la Santé au travail, indique que la refonte du système des retraites est toujours d'actualité, mais pas avant plusieurs mois.</p>

**Émetteur : La commission N°3**